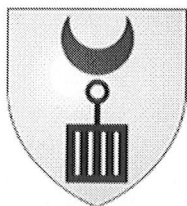


**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 18 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Fabienne BEYER, Daniel BUX, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Jeannine SPENLE, Laurent STADELMANN, Adrien DUDA, Michel DE LA TORRE, Jean-Jacques MISSLIN, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Jessica CHEVALIER, Anne-Gaëlle WEISS

Excusés : Marie-Christine GOEPFERT, Muriel WALTER, Karine LEMART, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Maria BUTZ, Adrien GALLIATH

Procuration : Marie-Christine GOEPFERT à Michèle DUDA
Muriel WALTER à Guy OMEYER
Karine LEMART à Sophie LENET
Céline ELMINGER à Danièle MIMAUD
Maria BUTZ à Laurent GRAFF

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

**ADMINISTRATION GENERALE
POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2022**

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE
POINT N°2 : RAPPORT D'ACTIVITE M2A**

Monsieur Daniel BUX informe l'assemblée qu'en application de l'article L. 5211-39 du CGCT « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Ce rapport présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2021, année encore marquée par la crise du Covid, les mesures sanitaires et les actions de solidarité portées par m2A et ses partenaires comme l'opération Vacci'Bus qui aura permis de vacciner plus de 3 600 personnes sur le territoire.

Le rapport d'activité 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération se structure autour des 4 grandes ambitions du nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 » adopté en 2021.

1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

- Le Plan Climat Nouvelle Donne acte la volonté du territoire d'aller au-delà des objectifs réglementaires, en y ajoutant des engagements volontaires,
- L'arrivée sur le réseau Soléa des premiers véhicules roulant au Biogaz a marqué le début d'une opération d'envergure : le renouvellement progressif de la flotte de bus par des véhicules à faibles émissions,
- Un challenge vélo repensé, une participation record : L'édition 2021 du Challenge Vélo m2A a enregistré une participation record.
- Le réseau de chaleur urbain gagne du terrain : posé durant l'été au-dessus du canal du Rhône au Rhin, le portique Valorim prolonge le réseau de chauffage urbain vers Rixheim et les quartiers Entremont, Sainte-Ursule et de l'Île Napoléon
- La centrale thermique de l'Illberg certifiée ISO 50001 : En décembre, la centrale thermique de l'Illberg a obtenu sa certification ISO 50001, reconnaissance de la qualité et de la maîtrise dans la gestion de cette installation emblématique du territoire,
- Le Projet Alimentaire est entré dans sa phase active : labellisation renouvelée, extension du périmètre d'intervention et mise en œuvre des premières mesures de soutien aux producteurs.
- Label éco-propre : m2A décroche sa deuxième étoile. En juin 2021, avec son plan d'actions (lutte contre les dépôts sauvages et opérations de communication par exemple), m2A a décroché la 2^{ème} étoile du Label Ville Eco-propre.
- La première étape du plan de lutte contre les dépôts sauvages a débuté au printemps.
- Déneigement : Avec les fortes chutes de neige de janvier (46 cm de neige cumulée en janvier et février 2021) les chasses neiges ont repris leur ballet. Bilan : 19 sorties en déneigement sur Mulhouse dont 11 complètes pour traiter 100 % du réseau et 3052 tonnes de sel consommées sur m2A sur l'année.
- La cité du réemploi a ouvert ses portes en novembre à Sausheim après plus de deux ans de travaux et une crise sanitaire. Un projet inscrit dans la politique Déchets 2030 de m2A.
- Près de 500 personnes ont participé à la 2^{ème} édition de « La Nature près de chez moi », à la découverte d'espaces naturels tout proches mais souvent ignorés : collines, forêts, champs, marais, bords de rivières, étangs...

2. Un territoire d'accueil dynamique

- Avec le programme Blue Industries Sud Alsace m2A s'engage dans la décarbonation de son économie. Hyperium, le projet de production d'hydrogène vert, déployé avec les entreprises locales, est un des axes du changement.
- Pour accueillir le Quatrium Grand Est, les quelque 7 000 m² du bâtiment 47 de La Fonderie vont être intégralement réhabilités.
- Technistub est désormais l'un des quatre FabLab français à dispenser la formation décentralisée de l'illustre Massachusetts Institute of Technology de Boston.

- Avec 42 Mulhouse (centre de formation pour les développeurs informatiques), La Fonderie dispose désormais d'un outil supplémentaire pour produire des talents numériques.
- Le nouveau Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle accueille les jeunes diplômés mais aussi les actifs en poste à la recherche d'un nouveau métier. Une évolution qui répond aux mutations du marché du travail.
- L'institut de science des matériaux de Mulhouse pilote un projet de recherche sur l'impression 4D
- Lancement des études au projet d'extension de l'usine Euroglas à Hombourg.
- Six tournages de films ont eu lieu sur le territoire de m2A à Sausheim dont le « principal » à Sausheim.
- Création en 2021 de Territory Films société de production de cinéma (la première à Mulhouse).
- Accueil d'équipes et de délégation olympiques, présence à l'international, sensibilisation dans les écoles : la course de fond pour faire du territoire le cœur battant des JO dans la région est lancée.
- 2021 marque un tournant pour le musée de l'Automobile National – Collection Schlumpf, avec l'arrivée d'une nouvelle attachée de conservation du musée, la décision de changer de gestionnaire et de dénomination au 1^{er} janvier 2022.
- Avec un total de 561 398 nuitées enregistrés (contre 375 000 en 2020) le tourisme retrouve des couleurs. Certes, la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau pré-Covid mais la reprise est là.
- Parc zoologique : Illustration de l'expertise du Parc zoologique et botanique en conservation ex-situ et en bien-être animal, 25 espèces, dont 20 menacés ont donné naissance à 113 petits en 2021.
- Parc zoologique : Les travaux du nouvel espace Horizon Afrique et de la clinique vétérinaire ont débuté en octobre.
- Les travaux d'extension du Parc des expositions ont commencé à la fin de l'année. L'objectif est de redimensionner l'équipement avec de nouveaux espaces, pour renforcer son attractivité.

3. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

En 2021 les structures périscolaires de l'agglomération mulhousienne ont servi un million de repas. Avec un soin particulier apporté à la qualité et à la provenance des aliments et sans augmentation du tarif.

- En 2021, trois nouveaux sites périscolaires et un Relais parents enfants ont été mis en service sur le territoire.
- Equipements sportifs : des investissements conséquents. 590 000 € ont été investis dans les équipements sportifs communautaires et 197 000 € pour assurer leur maintenance.
- Malgré la persistance de l'épidémie de Covid et les fermetures épisodiques de sites les équipes périscolaires et petite enfance ont réussi à maintenir un service constant.
- En 2021, m2A a collecté près de 150 bicyclettes grâce à son appel aux dons en faveur des étudiants précarisés par la crise sanitaire.

4. Un territoire d'équilibre et de coopération

- Le Vacci'Bus m2A a sillonné l'agglomération du 15 mars au 26 juillet 2021. A partir du mois d'août le dispositif initié par m2A a été relayé par celui équivalent mais financé par l'Agence Régionale de Santé de Vacci'Mouv.
- Découverte du GewerPark de Breisgau en juillet, présentation des ports de Mulhouse-Rhin en novembre par une délégation allemande : ces échanges transfrontaliers réguliers posent les bases de coopérations économiques futures.
- Démarrage des travaux de la nouvelle passerelle piétonne/vélos entre Chalampé et Neuenburg am-Rhein.
- Finances : le compte administratif 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 236 M€ en dépenses de fonctionnement et à 45 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.
- En 2021, la Direction des services informatiques (DSI) a initié de nouveaux projets pour développer les compétences numériques de l'ensemble des agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte dudit rapport.

AFFAIRES SCOLAIRES

POINT N°3 : SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES – BAREME 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les barèmes 2023 pour les sorties et voyages scolaires tels que présentés dans la délibération.

Madame Michèle DUDA présente ce point désormais traditionnel, fixant le montant de la subvention accordée pour les classes vertes, de découverte, voyages d'études, en vue d'encourager toutes les initiatives permettant l'épanouissement de notre jeunesse.

Il a été validé par la commission scolaire du 23 novembre 2022.

1) Ecoles communales

- Transport pour sorties scolaires sans nuitée
250.00 € par classe et par an, sur présentation d'un devis.
- Classes de découverte (avec 5 nuitées au maximum)
Dans un centre d'accueil de Cat. A ou B agréé
10.00 €/nuitée/élève, (limité à 1 classe de découverte par an et par école)
+ aide financière au **transport** : avec un plafond de 500 €/an/école, si centre d'accueil du Haut-Rhin.
ou
Voyages scolaires (avec 5 nuitées au maximum) dans un centre d'hébergement
Une prise en charge pour l'hébergement de 10.00 €/nuitée/élève sur présentation d'une facture certifiée, (limité à 1 voyage scolaire par an par école).

2) Ecoles primaires publics et privés (1x en primaire et par élève)

- a. Classes de découverte (avec 5 nuitées au maximum)
Dans un centre d'accueil de Cat. A ou B agréé
10.00 €/nuitée/élève sur présentation d'une facture certifiée.
ou
- b. Voyages scolaires (avec 5 nuitées au maximum) dans un centre d'hébergement
Une prise en charge pour l'hébergement de **10.00 €/nuitée/élève** sur présentation d'une facture certifiée.

3) **Collèges publics et privés** (1x par an et par élève)

a. **Classes de découverte** (avec 5 nuitées au maximum) : mer, neige ou verte

Dans un centre d'accueil de Cat. A ou B agréé par l'Education Nationale

10.00 €/nuitée/élève sur présentation d'une facture certifiée.

ou

b. **Voyages scolaires** (avec nuitée dans un centre d'hébergement)

prise en charge pour l'hébergement de **10.00 €/nuitée/élève** sur présentation d'une facture certifiée.

4) **Lycées** (1x par an et par élève)

Prise en charge d'**1/4** de la somme totale du voyage facturée aux familles, avec un plafond de 100 € sur présentation d'une facture certifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les barèmes 2023 pour les sorties et voyages scolaires tels que présentés dans la délibération.

AFFAIRES JURIDIQUES

POINT N°4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT MODIFIANT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FLUIDES – AUTORISATION DE SIGNER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune met à la disposition des associations locales des bâtiments communaux afin qu'elles exercent leurs activités dans le respect de leurs statuts.

La mise à disposition de ces locaux est consentie à titre gracieux par la commune et il est convenu que les frais d'électricité, de fluides, d'eau et de nettoyage resteront, dans les limites d'une utilisation raisonnable à la charge de la commune.

Le contexte inflationniste des prix de l'énergie en 2022 oblige la commune à chercher toute source d'économie. Il s'avère que certaines associations pourraient être éligibles au bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie.

Il est donc proposé de modifier par avenant les modalités de versement de la subvention. Les associations concernées prendraient à leur charge les frais d'électricité et de gaz afin de bénéficier du bouclier tarifaire. La commune remboursera ces frais sur présentation de facture, par l'octroi d'une subvention couvrant totalement le coût des fluides.

Ces montants restant pour autant inférieur au seuil de 23 000 € les dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques en application de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, ne trouve donc pas à s'appliquer et l'encadrement par une convention d'objectifs pluriannuelles n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal est à présent invité à approuver les avenants modifiant les modalités de prise en charge financière des fluides, pour les associations et les locaux énoncés ci-dessous :

ASSOCIATIONS	LOCAUX MIS A DISPOSITION
Jardins familiaux	Club house rue des Jardins
Association le Moulin	Salle festive et culturelle Ed&N
Société de Tir	31 rue de Mulhouse
Pétanque Club	37 rue de l'Île Napoléon
Arboriculteurs	Club House rue des Jardins
Société de Gymnastique	Salle de Gymnastique rue de Mulhouse

Monsieur le Maire explique qu'à ce stade l'ED&N ne peut pas bénéficier de cette possibilité car son abonnement électrique est supérieur à 32kwa et cette association ne peut donc pas souscrire un contrat au tarif règlementé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la passation des avenants modifiant les modalités de prises en charges financières des fluides.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter les avenants susvisés et toutes les pièces y afférentes.**

ENVIRONNEMENT

POINT N°5 : SIVOM - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame Danièle MIMAUD informe l'assemblée qu'en application de la réglementation, le SIVOM de la Région Mulhousienne nous a fait parvenir le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LES FAITS MARQUANTS 2021

- Influence de la crise COVID 19 sur les résultats. Forte sollicitation de l'usine d'incinération liée au traitement des déchets hospitaliers en augmentation.
- Démarrage le 18 octobre 2021 dans 8 déchetteries de la collecte d'objet pour le réemploi dans un conteneur sécurisé. Collecte en partenariat avec la cité du réemploi à Illzach
- Erreur de tri en augmentation. Elles représentent en moyenne 25,77 % tous modes de collectes confondus, ce qui impacte négativement la fraction recyclable qui continue de baisser. Ces erreurs de tri représentaient en 2012 3,8 Kg /ha/an. En 2021 elles atteignent 20 Kg/ha/an.
- Campagne de communication sur l'évitement des erreurs de tri.
- Suivi de la feuille de route de la politique déchets 2019- 2030 adoptée par M2A et le SIVOM qui identifie des objectifs (amélioration du service pour l'habitant, amplification de la collecte du verre, généralisation de la collecte en porte-à-porte au moyen de bacs, ...)
- En hausse, la performance énergétique de l'unité d'incinération des résidus urbains a dépassé le taux de 65 % (66,15%).

LA MAITRISE DES DECHETS

Objectif : Développer la valorisation matière sous toutes ses formes grâce à un dispositif varié de collecte : déchetterie, points d'apport volontaire et la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte.

L'année 2021 est marquée par une augmentation des déchets : 189.383 T (hors boues de STEP) se décomposant en :

+ Déchets d'activités des communes : 18.427 T

+ Les ordures ménagères et assimilés : 94.192 T (collectes sélectives, biodéchets, ordures ménagères résiduelles)

+ Les déchets occasionnelles des ménages : 76.764 T (déchetterie, autres collectes)

CHIFFRES CLES

- Déchets ménagers totaux en hausse de 7,51 %
- Hausse des Ordures Ménagères résiduelles (part des déchets restants après les collectes sélectives) +1,66%
- Hausse des collectes sélectives, verre inclus + 1,92%
- Refus de Tri en hausse de 2,9%
- Hausse des déchets occasionnels des ménages de 15,4%
- Hausse de l'activité des déchetteries de 15,6%
- Taux de valorisation global des déchets remonte à 72,8% (65,2% en 2020) Hausse liée à la mise en place de la filière bois.
- Les déchets incinérés représentent 38,6% contre 41,9% en 2020 l'enfouissement, 9,3 % contre 15% en 2020, le recyclage 52,1% contre 43,1% en 2020
- 70% des ordures ménagères résiduelles (soit 168 Kg/Hab./an) pourrait faire l'objet d'une action de prévention ou de valorisation (compostage, valorisation matière...)

COMMUNICATION

- Maintien des actions de communication et de sensibilisation du jeune public
- Guide du tri, calendrier de collecte, site internet, journaux d'information

TRAITEMENT DES DECHETS

- Usine de Valorisation Énergétique des Résidus Urbains

D'une capacité de 172 500 Tonnes.

Depuis 2015 diversification de la valorisation énergétique :

+ Pour 2021 – 2022 Fourniture de vapeur au réseau de chaleur urbain de RIXHEIM /RIEDISHEIM

En 2021, 139 856 tonnes de déchets ont été incinérées sur les 149 247 tonnes de déchets réceptionnés à l'usine.

La valorisation d'électricité et de chaleur cumulée a augmenté de + 80% par rapport à 2020 (80026 MWh) mais est encore inférieure au chiffre atteint en 2018 et 2019.

- Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes

Implanté sur la commune d'Illzach, il est opérationnel depuis 1999. Il a une activité de tri, de valorisation et de broyage des déchets. 27.779 tonnes réceptionnées en baisse de 5,4 %

LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

Les 623,6 Kg /hab. de déchets produits en 2021 proviennent pour :

- 233,5 kg des ordures ménagères résiduelles 37,44%
- 77,3 kg des collectes sélectives (bac jaune) 12,40 %
- 3,1 kg des biodéchets 0,50 %
- 29,8 kg des verres (en apport volontaire) 4,78 %
- 279,9 kg des déchetteries & collectes spéciales : 44,88%

Le réseau intercommunal se compose de 15 déchetteries ouvertes 6 jours sur 7.

71.703 tonnes de déchets ménagers collectées sur l'ensemble des déchetteries (3.737 tonnes à SAUSHEIM)

Collectes de déchets occasionnels ménagers (DOM)

Ces collectes totalisent 9.854 tonnes en 2021 en hausse suite aux apports croissants des particuliers au Centre de Tri d'Illzach dont

- + réception directe des particuliers au Centre de Tri d'Illzach 4.094 t en hausse de 12,8%.
- + Collecte des déchets verts en point -tri : 1.825 tonnes en hausse de 17,9%
- + Collecte des déchets verts en porte-à-porte dans le bassin potassique : 2 741 tonnes (+29%)

Depuis le 18 octobre 2021, s'est ajoutée la collecte d'objet pour le réemploi dans 8 déchetteries en partenariat avec la Cité du réemploi.

La collecte sur site représente 36.017 tonnes et la collecte en déchetteries : 23.775 tonnes (dont 4.177 tonnes pour SAUSHEIM)

Certains déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par les déchetteries : pour ceux-ci, le SIVOM a prévu des dispositifs alternatifs :

- Opérations de déstockage d'amiante-ciment : les quantités sont limitées à 500Kg par foyer. En 2021, deux collectes regroupant 155 foyers pour 52,2 T de déchets.
- Les bouteilles de gaz : apport possible au Centre de Tri d'Illzach
- Les pneumatiques : apport possible au Centre de Tri dans la limite de 2 trains de pneus
- Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement (DASRI) : par le biais d'un réseau de pharmacies adhérentes au dispositif.

Collecte sélective par apport volontaire : 386 points-TRI sur la voie publique.

Les points -TRI : La généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte a entraîné le retrait des bornes en apport volontaire pour les papiers-carton et les bouteilles plastiques.

Les points-TRI sont conservés pour la collecte du verre : en 2021, les tonnages collectés (8 156 t) en baisse de 1,4%

Collecte sélective en porte-à-porte : représentent 17 743 tonnes collectées. Pour le secteur Ile Napoléon : 1.935 tonnes en baisse de 0,5%.

Les tonnages en apport volontaire (hors verre) poursuivent leur baisse et ne représentent plus que 15,4% au bénéfice du service en porte-à-porte (84,6% des tonnages collectés).

Du fait de la dégradation de la qualité du tri, la fraction recyclée régresse pour la 4^{ème} année consécutive (-7,4% par rapport à 2017) représente 53,8 Kg/ha

Pour l'Ile Napoléon, les refus de tri représentent 20,4% en 2021 (taux moyen sur l'ensemble du service 29,5%).

Actions de prévention des déchets

- Promotion du compostage domestique : vente en 2021 de 684 composteurs
- Développement du compostage partagé
- La recyclerie : Mise en œuvre opérationnelle 2^{ème} semestre 2021.

COUT DU SERVICE

- **Traitement des résidus urbains** :

Dépenses de fonctionnement : 22 223 324 € HT

Recettes de fonctionnement : 20 849 816 € HT (hors excédents)

- **Mission collecte sélective :**
Dépenses de fonctionnement : 10 983 267 € HT
Recettes de fonctionnement : 10 583 832 € HT

PERSPECTIVES POUR 2022 :

- Poursuite de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries et de leurs réaménagements
- Mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) (mise en œuvre d'actions visant à atteindre des objectifs définis : comme les actions de déploiement du compostage domestique)
- Mise en place du comité de pilotage mixte SIVOM /M2A pour démarrer une réflexion sur la diminution des erreurs de tri et la mise en place de la collecte et le traitement des biodéchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte dudit rapport.

FINANCES

POINT N°6 : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Dominique HABIG informe l'assemblée que le Conseil Municipal est invité à autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif 2023.

Le Budget Primitif 2023 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 27 mars 2023.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et comme prévu par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite **du quart des crédits votés** au Budget Primitif 2022. Les dépenses afférentes au remboursement de la dette ne sont pas comprises dans cette autorisation.

Pour mémoire les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2022 s'élevaient au total à **2 921 001€** (hors chapitre 16). Sur la base de ce montant, il vous est donc proposé d'inscrire les crédits de la manière suivante :

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : **3 000 €**

Compte	Libellé	Montant	Fonction
2031	Frais d'études	3 000,00	800
Chapitre 20	:	3 000,00	
Immobilisations incorporelles			

- Chapitre 204 (Subventions d'investissement) : **22 195 €**

Compte	Libellé	Montant	Fonction
20422	Subventions : Bâtiments, installations	22 195,00	314
Chapitre 204	:	22 195,00	
Subventions d'investissement			

- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : **342 555 €**

Compte	Libellé	Montant	Fonction
2111	Terrains nus	75 000,00	800
2112	Terrains de voirie	5 000,00	800
2115	Terrains bâtis	125 000,00	800
2121	Plantations d'arbres	7 500,00	823
2128	Autres agencements et aménagements	16 125,00	823
2135	Installations générales, agencements	41 150,00	020
2152	Installations de voirie	18 000,00	020
21534	Réseaux d'électrification	7 100,00	800
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 930,00	113
2158	Autres installations, matériels, outillages	15 250,00	020
2181	Autres immobilisations : agencements	1 250,00	020
2183	Matériel de bureau et informatique	5 125,00	020
2184	Mobilier	4 500,00	020
2188	Autres immobilisations corporelles	16 625,00	020
Chapitre 21	Immobilisations corporelles :	342 555,00	

- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : **362 500 €**

Compte	Libellé	Montant	Fonction
2313	Constructions	37 500,00	020
238	Avances versées sur immobilisations	325 000,00	020
Chapitre 23	Immobilisations en cours :	362 500,00	

Soit un total de : **730 250 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif 2023.

POINT N°7 : DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2023

1 - Tarifs du cimetière communal :

Cimetière	Tarifs 2023
Tombes simples	
Tombe simple - 15ans	180,00€
Tombe simple - 30ans	315,00€
Tombes doubles	
Tombe double - 15 ans	315,00€
Tombe double - 30 ans	560,00€
Tombes triples	
Tombe triple - 15 ans	495,00€
Tombe triple - 30 ans	870,00€

Columbarium	
Columbarium - 15 ans	420,00€
Columbarium - 30 ans	810,00€
Caveau	
Concession pour 1 ^{er} aménagement de caveau – 15 ans	750,00€
Concession pour renouvellement – 15 ans	500,00€
Concession cinéraire - 15 ans	320,00€
Dispersion de cendres et gravure de plaque - Jardin du Souvenir	140,00€

2 - Tarifs de la médiathèque municipale :

Médiathèque Municipale	Tarifs 2023
Livres adultes Sausheim	6,00€
Livres adultes extérieurs	8,00€
Livres + multimédias adultes de Sausheim	9,00€
Livres + Multimédias adultes extérieurs	11,00€
Enfants de moins de 16 ans	
- Livres	Gratuit
- Multimédia	9,00€
Photocopies	0,15€
Impression page internet	0,20€
Carte perdue	4,00€

3 - Prestations à la population :

Prestation à la Population	Tarifs 2023
Photocopies	0,15€

4 - Redevance d'occupation du domaine public :

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, donne lieu au paiement d'une redevance (...) ».

L.2125-3 dispose également que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation ».

L'occupation peut se faire de diverses manières : terrasse mobile, terrasse fixe avec éléments de délimitation, terrasse fixe avec plancher ou terrasse fermée.

Sur la commune à ce jour, seul le restaurant le Farfadet situé au 48 Grand'Rue est concerné par une telle redevance.

Redevance d'occupation du domaine public	Tarifs 2023
Forfait pour Le Farfadet 50 M ² (6 mois d'occupation)	600,00€
Forfait au M ² par mois d'occupation	2,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les droits et tarifs municipaux pour l'année 2023, comme proposé dans la délibération.

RESSOURCES HUMAINES
POINT N°8 : ETAT DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer annuellement l'état des effectifs de la commune.

L'état des effectifs de la commune s'établit donc comme suit au 1^{er} janvier 2023 :

GRADES	POSTES				
	Autorisés		Pourvus		Ramenés à équivalent temps complet
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Directeur Général d'une commune de plus de 2 000 habitants	1	0	1	0	1
Attaché principal	2	0	1	0	1
Attaché	3	0	2	0	1,8
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0	0
Rédacteur	3	0	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	0	4	0	4
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	2	5	2	6,07
Adjoint administratif	2	0	1	0	1
Ingénieur Principal	1	0	1	0	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0	0
Technicien	2	0	1	0	1
Agent de maîtrise principal	5	0	5	0	5
Agent de maîtrise	2	0	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	0	8	0	8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	2	5	1	5,37
Adjoint technique	12	6	10	5	12,97
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	0	4	0	1	0,81
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	3	2,43
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	1	0	0	0

Adjoint d'animation	0	1	0	1	0,81
Attaché de conservation	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	2	0	2	0	2
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	2	0	1	0	1
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	0	1
Chef de service de police municipale	1	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	3	0	2	0	2
Gardien-Brigadier	1	0	0	0	0
Total	78	21	56	13	64,26

GRADES	POSTES				Ramenés à temps complet
	Autorisés		Pourvus		
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
NON TITULAIRES					
Agent administratif ou technique contractuel	0	1 (1 poste à 0,23)	0	1	0,23
ATSEM Principale 2 ^{ème} classe contractuelle	0	1 (1 poste à 0,73)	0	1	0,73
Adjoint du Patrimoine	1	0	1	0	1
Total	1	2	1	2	1,96

TOTAL TITULAIRES ET NON TITULAIRES	79	23	57	15	66,22
TOTAL GENERAL	102		72		

GRADES	POSTES		
	Autorisés	Pourvus	Ramenés à temps complet
AUTRES PERSONNES REMUNEREES PAR LA COMMUNE			
Apprentis	4	2	2
Contrats aidés	3	0	0
Mise à disposition par CDG68	1	1	0,73
Contrats de remplacement	3	3	1,85
Total	8	6	4,58

TOTAL GENERAL DES AGENTS INTERVENANT DANS LA COMMUNE	78	70,80
---	-----------	--------------

Monsieur le Maire reviendra sur la politique de ressource humaine de la collectivité au moment de la préparation budgétaire et notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

POINT N°9 : PLAN DE FORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 04/10/2022 ;

La formation du personnel est un droit pour tout agent de la collectivité.

Elle participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Elle accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation et d'accompagnement des parcours professionnels.

En améliorant les performances du personnel, la formation est profitable à la fois aux agents et à la collectivité.

Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le Plan de formation fixe le cadre dans lequel s'inscrit le programme de formations de l'ensemble du personnel de la commune de SAUSHEIM pour la période de fin 2022 à fin 2024. Il doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel.

La démarche s'inscrit également dans un objectif d'information des agents sur leurs droits à la formation.

Le Plan de formation n'est pas limitatif : d'autres formations peuvent être prévues, même si elles n'ont pas été initialement notées au plan de formation, dans la mesure où de nouveaux besoins peuvent apparaître en cours de réalisation.

A l'issue de la première année de mise en œuvre, un bilan intermédiaire et une actualisation seront à réaliser.

Les actions de formation poursuivies prioritairement à travers le Plan de formation sont :

- Les formations obligatoires,
- Les actions favorisant la montée en compétences et en expertise,
- La professionnalisation des managers,
- Les responsabilités sociétales.

De manière générale, les formations CNFPT seront privilégiées.

Le plan de formation 2022-2024 de la Commune de SAUSHEIM s'articule autour de 4 axes :

AXE 1 - Renforcer la prévention des risques et la sécurité des agents.

AXE 2 – Développer et améliorer les techniques métiers.

AXE 3 – Compétences transverses.

AXE 4 – Formations personnelles et accompagnement des parcours individuels.

Il appartient au Conseil Municipal, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de se prononcer par délibération, sur le Plan de formation (en annexe).

Monsieur le Maire rappelle le nombre de jours de formations réalisés par les agents communaux en 2022.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'instituer le Plan de formation 2022-2024,**
- **Charge Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération et de l'autoriser à signer tout acte y afférent.**

POINT N°10 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Monsieur le Maire rappelle que la commune compte plus de 50 agents permanents. La loi lui impose de constituer un Comité social territorial.

Le CST est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services et notamment :

- ✓ durée du travail (aménagement temps de travail, compte épargne temps, ...),
- ✓ organisation des services,
- ✓ plan de formation,
- ✓ grandes orientations relatives au régime indemnitaire,
- ✓ ratios d'avancement de grade,
- ✓ règlement intérieur,
- ✓ ...

Le CST est composé de représentants du personnel, 3 titulaires et 3 suppléants, qui viennent d'être élus lors du scrutin du 8 décembre 2022, ainsi que de représentants de la collectivité en nombre équivalent.

Le paritarisme avait été confirmé par délibération du 30 mai 2022.

Il est précisé que l'adjointe au maire déléguée à la présidence du CST compte parmi les représentants de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité procède à la désignation de trois (3) représentants titulaires et trois (3) suppléants du CST comme suit :

Titulaires :

- **Madame Nadia BENTZ**
- **Madame Michèle DUDA**
- **Monsieur Jean-Jacques MISSLIN**

Suppléants :

- Monsieur Michel DE LA TORRE
- Monsieur Adrien DUDA
- Madame Sophie LENET

POINT N°11 : VŒUX RELATIF AU MAINTIEN DU LYCEE DES METIERS CHARLES DE GAULLE A PULVERSHEIM

Suite à l'annonce récente de la Région Grand Est du projet de fermeture du lycée professionnel de Pulversheim d'ici 2025, la commune de Sausheim souhaite rappeler à quel point cet établissement s'inscrit dans les politiques publiques portées par le territoire.

Présent depuis des décennies et ayant obtenu le label d'excellence « Lycée des Métiers » en 2003, le lycée Charles-de-Gaulle de Pulversheim forme 335 élèves, pour l'année scolaire 2022-2023. Notre territoire a besoin de compétences et de main-d'œuvre qualifiée. C'est un enjeu majeur pour les années à venir et notre commune souhaite s'inscrire dans cette mobilisation sur les questions de formation et de développement de l'apprentissage pour permettre aux entreprises de trouver de nouveaux talents. Les besoins de main-d'œuvre et les difficultés de recrutement sont aujourd'hui les questions centrales qui préoccupent en premier lieu les employeurs du territoire – des besoins qui s'accroîtront avec les enjeux de l'industrie du futur et de transition énergétique. Il est donc indispensable de soutenir les établissements qui accompagnent notre jeunesse vers l'emploi, les formant à une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle, vers des filières d'excellence et en adéquation avec les besoins de nos entreprises.

Equipé de plateaux techniques de haute qualité et disposant d'une équipe d'enseignants expérimentés, le lycée de Pulversheim propose une offre de formations diversifiée et parfaitement adaptée aux besoins de recrutement des entreprises, dans les secteurs suivants :

- La chaudronnerie industrielle avec des classes du CAP au BTS
- L'électrotechnique avec un groupe en Bac Pro MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) et un groupe en Azubi-Bac Pro MELEC (Apprentissage de l'électrotechnique en allemand professionnel)
- Les métiers de la sécurité avec des classes de Bac Pro au BTS

Cette filière spécialisée dans les métiers de la sécurité constitue également un enjeu majeur pour notre territoire et pour notre commune.

Le lycée Charles-de-Gaulle offre par ailleurs un cadre d'apprentissage privilégié, avec des classes à taille humaine permettant une prise en charge individualisée et une pédagogie par le faire. Ces conditions d'accueil sont propices à la réussite des élèves et notamment ceux en décrochage scolaire ou en situation de précarité sociale.

Enfin, la présence de cet établissement public au cœur du bassin potassique, secteur moins bien doté en services publics que d'autres bassins de vie, sert de point d'ancrage pour ses habitants et en fait un acteur incontournable. Situé sur un territoire minier d'exception, qu'il convient également de préserver.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Agglomération de m2A, réuni en séance du 7 novembre 2022, propose à la Région Grand Est la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la commune de Pulversheim, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tout autre partenaire concerné, afin de travailler ensemble à

l'avenir de cet établissement (de ses filières et de sa cuisine centrale), et de construire ensemble un projet pour la pérennité du site et du développement de la commune

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité apporte, par cette motion, son soutien à cette démarche de maintien du Lycée des Métiers Charles-de-Gaulle à Pulversheim.

DIVERS – COMMUNICATION

Economies d'énergie

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier train de mesure visant à limiter les dépenses d'énergie de la commune a été pris au début du mois d'octobre. Il consistait essentiellement à réduire le chauffage dans l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public durant les plages horaires nocturne sur les routes départementales entourant notre commune.

Un deuxième train de mesures a été pris :

1. Les lampadaires non encore équipés d'ampoules LEDs sont éteints à raison d'un luminaire sur deux depuis le 15 novembre.
2. La distribution d'eau sera coupée dans les vestiaires des salles de sports de la commune à partir du 16 décembre.
3. En coordination avec la gendarmerie, les brigades vertes et la police municipale, il a été décidé que l'éclairage public dans l'ensemble des rues sera coupé à compter du lundi 9 janvier de 0h00 à 5h00, sauf :
 - l'axe principal de la commune (rue de Mulhouse, avenue de Cusset, Grand'Rue, rue de Baldersheim),
 - la rue de la Hardt jusqu'au rond-point du groupe scolaire Nord,
 - la rue de l'Île Napoléon,
 - la voirie entourant la gendarmerie.

A ce stade l'ensemble des mesures d'économies énergétiques possibles, ont été prises. Les prochaines réflexions visant à limiter l'impact financier des coûts de l'énergie, se feront autour des choix budgétaires dont les conclusions seront discutées au mois de février.

Intervention de Madame Catherine CHEMIN

Madame Catherine CHEMIN informe l'assemblée du programme de l'ED&N et de la médiathèque.

L'association des donneurs de sang organise un repas carpes frites le dimanche 15 janvier et le dimanche 12 mars 2023.

Calendrier budgétaire

Lundi 20 février : Débat d'Orientation Budgétaire

Lundi 27 mars : Budget Primitif

Lundi 24 avril : Ventilation des subventions aux associations.

Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 30 janvier 2023



Le Maire,

Guy OMEYER